

**DEMANDE DE DÉMOLITION**

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-007), le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 3 juin 2014, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur des demandes de certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 1860 à 1862, rue Amherst, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment de 3 étages comportant 10 unités résidentielles et un espace commercial;
- 2317, rue Wurtele, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial de 2 étages comportant un garage à l'arrière.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage d'un avis sur l'immeuble concerné, et au plus tard le 27 mai 2014, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »  
a/s de M<sup>e</sup> Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement  
Ville de Montréal  
Arrondissement de Ville-Marie  
800, boul. De Maisonneuve Est, 19<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Montréal, le 17 mai 2014

M<sup>e</sup> Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement